

N°17

Décembre 2015

BULLETIN D'INFORMATION

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE VILLERSEXEL



Communauté de
Communes du
Pays de Villersexel
144, rue de la Prairie
BP 43
70110 VILLERSEXEL

Tél : 03 84 20 54 50
Fax : 03 84 63 47 89

contact@cc-villersexel.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Jeudi :
9h-12h / 13h30-16h
Vendredi :
9h-12h

E Ce nouveau numéro présente
D le travail de l'équipe technique
I intercommunale qui intervient
T non seulement pour la
O communauté de communes mais
aussi pour les 34 communes.
Car c'est bien de cela dont il s'agit
aujourd'hui, travailler **ensemble**
pour des collectivités différentes.

La CCPV, comme les autres
collectivités, est à la croisée
des chemins et il est certain que
les méthodes et les façons de
travailler vont changer par la mise
en commun des moyens (humains
et financiers). Déjà la réflexion
sur le regroupement des services
techniques de la commune de
Villersexel et de la CCPV est en
cours et cette organisation pourrait
être effective à la fin de l'année 2016.
Ce changement est facilité par les
missions communes exercées par
les agents pour le compte de deux
collectivités.

La loi NOTRe du mois d'août 2015
impacterait également la CCPV
qui recevra à l'échéance 2018
obligatoirement la compétence
GEMAPI (Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations) ainsi que la gestion
de l'eau et de l'assainissement
de l'ensemble des communes à
l'horizon 2018/2020. Ces nouvelles
compétences nous conduisent
à anticiper les changements par
la conception d'une organisation
nouvelle permettant une structuration
du territoire. C'est l'objet de la
demande de transfert en cours de la
compétence « élaboration d'un Plan
Local d'Urbanisme Intercommunal
(PLUI) » qui permettra une
planification territoriale
avec un urbanisme choisi
pour les communes.
C'est tout le sens actuel
de l'action de la CCPV.

Gérard PELLETERET

Président de la Communauté de Communes



UNE ÉQUIPE TECHNIQUE SOLIDAIRE DE TOUTES LES COMMUNES

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel dispose d'une équipe
technique composée de 6 agents et de son chef.

Cette équipe effectue en premier lieu des travaux d'entretien pour la CCPV
dont le patrimoine n'a cessé de s'agrandir au fil des années : multi-accueil,
centres périscolaires, sentiers de randonnée, zones et parc d'activités, voie
verte, gymnase, ...

Elle intervient aussi dans les communes à
leur demande. Le regroupement d'une
équipe au niveau intercommunal permet
de disposer d'un matériel spécifique et
de réduire les coûts de maintenance et
d'entretien pour les communes.

Il permet aussi de jouer pleinement la
carte de la **solidarité** avec les petites
communes qui ne possèdent ni personnel
communal ni matériel. Ces agents
effectuent en ce sens une véritable mission
de service public à destination des usagers.



Tracteur équipé pour le fauchage

www.cc-villersexel.fr



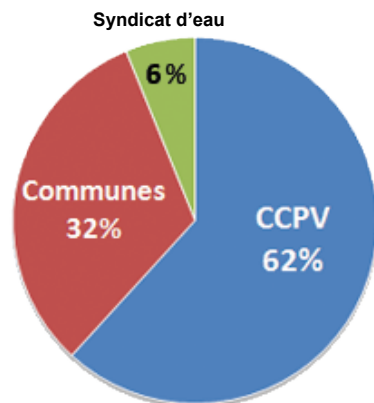
LE MATÉRIEL

- Nacelle
- Mini-pelle
- Camion-benne
- Tracteur
- Balayeuse épareuse
- Saleuse
- Tondeuses
- Débroussailleuses
- Tronçonneuses
- Dameuse
- Compacteurs
- Motopompe
- ...

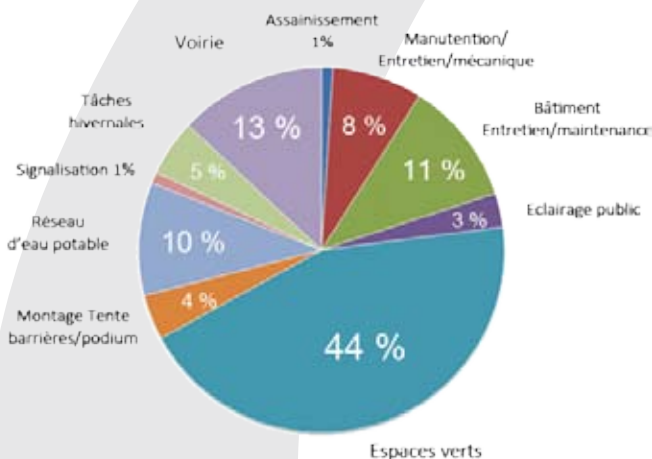
LES DOMAINES D'INTERVENTIONS

- Gestion et entretien des équipements d'eau et d'assainissement : conduites, châteaux d'eau
- Entretien des espaces verts : tonte, débroussaillage, désherbage, élagage
- Entretien des cimetières
- Entretien des sentiers de randonnées
- Entretien de la voie verte
- Signalisation routière
- Entretien ou restauration du petit patrimoine des communes : fontaines, calvaires
- Petite maçonnerie
- Maintenance de l'éclairage public
- Travaux dans des bâtiments communaux
- Montage des barrières, tente et podium mis à disposition par la CCPV
- Entretien curatif de la voirie : bouchage de nids de poule, pose de bordures
- En période hivernale : déneigement, fabrication, pose et enlèvement des illuminations de Noël, ramassage des sapins de Noël, nettoyage des bordures et fossés, maintenance du matériel technique

Répartition par organisme commanditaire des interventions de l'équipe technique en 2014



Répartition par domaine des interventions de l'équipe technique (oct 2014-sept 2015)



Matériel pour l'entretien des espaces verts



LE DÉNEIGEMENT OU VIABILITÉ HIVERNALE

La viabilité hivernale vise à garantir aux usagers de la route des conditions optimales de sécurité et de mobilité en cas de neige ou de verglas.

Le déneigement est assuré par l'intervention d'équipes déployées par les gestionnaires de voirie. Sur le territoire de la CCPV, le Département gère les routes départementales, les Communes assurent la viabilité des routes à

l'intérieur de leur localité et la Communauté de Communes est chargée de gérer les 88 kilomètres de routes d'intérêt communautaire.



La CCPV s'appuie sur des astreintes de personnels

et la mise à disposition de moyens techniques. Elle dispose d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse. L'équipe technique est d'astreinte du **16 novembre 2015 au 13 mars 2016**. La CCPV fait appel en plus à un prestataire via un marché public. C'est l'entreprise BILLOTTE de Granges-le-bourg qui a été retenue cette année.

Tracteur équipé pour le déneigement

